Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 5 (1959)

Heft: 2

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Aucune Suissesse militant pour le suffrage féminin ne s'est fait d'illusions quant au sort de l'égalité des droits politiques. Mais la campagne pour et contre le droit de vote des femmes a néanmoins donné grande satisfaction à ceux et à celles qui se prononcent en faveur du suffrage. Des hommes de marque, des citoyens suisses pour ainsi dire de grande classe tels que le professeur Max Huber, ancien Président de la Cour permanente de La Haye et du Comité international de la Croix-Rouge, son successeur, le professeur C. J. Burckhardt, ancien Ministre de Suisse à Paris, le Président de la Confédération, M. Paul Chaudet, le chef du Département politique, M. Max Petitpierre, et de nombreux autres ont vigoureusement soutenu les droits de la femme et proclamé leur respect pour l'autre sexe. Mais c'est surtout dans la grande masse rurale que l'opposition contre ces droits s'est montrée d'une manière étonnamment tenace, quelquefois même démagogique. C'est du fil à retordre pour nos psychologues...

Le jour de l'an, le nouveau Président en charge, M. Paul Chaudet, a reçu le Corps diplomatique au milieu d'une foule vivement intéressée au spectacle des uniformes, tricornes et décorations. C'est la dernière fois que le chef du protocole, M. André Dominicé, a fait fonction, puisqu'il a été transféré à l'Ambassade suisse de Moscou, pour faire un dernier stage avant d'être nommé Ambassadeur lui-même. Ce brillant diplomate genevois a été un chef du protocole remarquable, et quand il a pris congé, dans le cadre d'une réception, le Président de la Confédération et Mme Chaudet, l'ancien Président et Mme Holenstein, Mme Petitpierre et de nombreux Ambassadeurs sont venus lui présenter leurs bons vœux, qui s'adressèrent également à Mme Dominicé, fille de feu le Colonel Chenevière, qui fut pendant la guerre le Commandant de la Région genevoise.

Mais la première nouvelle que M. Dominicé apporta au Président le jour de l'an fut celle de la mort prématurée de l'Ambassadeur suisse à Bonn, M. Albert Huber, qui s'est éteint dans la dernière nuit de l'an, dans un hôpital de Berne, après trois mois de maladie qui ne pardonne pas. C'est par une carrière toute spéciale, passée presque entièrement dans une région parlant allemand, que ce fils d'un Soleurois et d'une Viennoise est arrivé à un poste à la fois important et délicat dans l'après-guerre. Il fut d'abord et pour longtemps Chef de Cabinet du Président Félix Calonder, ancien Chef du Département politique fédéral, qui fut appelé à la direction de la Commission de la Société des Nations en Haute-Silésie. Après la liquidation de cette tâche, Albert Huber entra au service consulaire de sa patrie et fut nommé Consul général à Prague sous l'occupation allemande. Après la guerre, il fit un stage à Berne, et puis nommé Consul général à Francfort, plus tard Ministre et finalement Ambassadeur.

Le premier mois de l'an est généralement calme en fait de politique. S'il n'y avait pas eu la votation sur le suffrage féminin et trois douzaines de Commissions parlementaires préparant la nouvelle session s'ouvrant le 2 mars, il y aurait peu de remous. Le Conseil fédéral attend l'arrivée de son septième membre, le professeur Wahlen, pour amorcer la grande réforme de l'armée. La Suisse étant le seul pays du monde obligeant ses milices de rester dans l'armée jusqu'à l'âge de 60 ans, le département militaire voudrait retourner à l'ancienne limite d'âge de 48 ans, libérant ainsi 150.000 hommes aptes pour le service civil et d'autres fonctions derrière le front. De toute façon, une mesure qui fut peut-être bonne en 1939 va prendre fin, le service sanitaire de l'armée étant d'ailleurs de l'avis qu'à l'époque des maladies cardiaques la bonne moitié de ces vieux troupiers seraient, en cas d'action, gênés par leur condition physique réduite.

C'est donc pour longtemps la dernière occasion pour nos Magistrats de prendre quelques jours de repos. Le grand argentier de la Confédération, M. Hans Streuli, a pris des vacances, et le Chef des Affaires étrangères, M. Max Petitpierre, s'est rendu à l'hôpital pour une opération heureusement assez légère. La nouvelle a causé une certaine consternation dans les milieux politiques, tellement était-on habitué à voir M. Max Petitpierre se rendre régulièrement à son bureau, au Parlement, de temps en temps à une conférence, pour faire un peu de ski en hiver et des vacances d'été à Zermatt, et cela depuis 14 ans, infatigablement et avec un calme et une sérénité qui lui ont valu une véritable popularité. Il se fait un plaisir d'expliquer de temps en temps à des Assemblées populaires ses tâches de Ministre des Affaires étrangères, et tout particulièrement en Allemagne et en Suisse orientale. Voilà donc un Romand de vieille souche qui s'intéresse vivement aux régions d'outre-Sarine et trouve les alémaniques digne d'une vraie curiosité intellectuelle. Et les citoyens d'Amriswil ou de Saint-Gall de leur part sont fiers de recevoir le Neuchâtelois qui est aujourd'hui le doyen des chefs de la diplomatie, en Europe au moins.

Ce calme hivernal finira-t-il par des surprises agréables ou décevantes au sujet de la collaboration économique de l'Europe ? De toute façon, la Suisse est prête à défendre ses droits légitimes si les pays du marché commun commençaient à pratiquer une politique commerciale de discrimination et de marché clos, prête aussi à faire preuve d'une politique intelligente de collaboration d'ailleurs pratiquée avec succès après la guerre. Reste seule méfiante la paysannerie suisse, qui affiche une véritable panique en présence de l'intégration économique européenne en prétendant que l'agriculture suisse en serait la première victime. Jusqu'à présent, elle a joui d'un régime spécial, lui donnant toute protection désirée, et personne n'a, en fait, l'intention de créer des difficultés à une branche économique qui a joué son rôle des plus utiles pendant deux guerres mondiales et qui peut être considérée comme l'épine dorsale du peuple helvète.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).